

<p>Relevé de décisions du Conseil d'Administration du LOOF du 4 mai 2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------

## Ordre du Jour

- 1 – Production, télétravail et téléphonie
- 2 – Audit qualité et RGPD
- 3 – RH/ recrutement à la direction du LOOF/accord d'intéressement, nouvel organigramme, information des salariés
- 4 – Bilan 2021 et budget 2022
- 5 – Modification du RI article 7-1
- 6 – Services et adhérents :
  - Point sur la cellule de médiation (affaires traitées ou en cours ; révision du règlement et clause de confidentialité)
  - Candidature de Tiphaine Favère (Collège 4, éleveur)
  - Candidatures de Bernard-Marie Paragon et de Rozenn Izel au titre de personnalité qualifiée (Collège 5)
    - Vote pour la composition des commissions et conseils
- 7 – Projets structurants et décisions impactantes :
  - Acquisition d'un bien immobilier
  - Génomique
  - Logiciel d'exposition
- 8 – Rapport des commissions :
  - Expositions
  - Juges
  - Standards
  - Éleveur
  - Clubs de race
- 9 – Point d'information par le responsable du pôle communication :
  - Europetnet
  - Fonds Agria : point sur les projets déposés
  - Organisation de la prochaine AGO
  - Partenariat avec l'AFVAC pour la formation des éleveurs
  - Guide des bonnes pratiques
  - Webinaires RC
  - Formation au premier secours félin (12 juin au LOOF)
- 10 – Points divers
  - Échange avec la présidence de la WCF
  - Collaboration avec les clubs suisses
  - Collaboration avec les clubs belges
  - Collaboration avec Chats Canada Cats
  - Collaboration avec l'AFeF
  - Resistantcats
  - Loi sur la maltraitance animale
  - Observatoire des Carnivores Domestiques
  - Étude sur les « fold »
- 11 – Points supplémentaires :
  - Proposition de subvention aux clubs de race et aux clubs d'exposition

- Récapitulatif des programmes d'élevage en cours  
12 - Dates des prochains CA

**Administrateurs présents** : Geneviève BASQUINE, Bernard BOUCHER, Fabrice CALMES, Jacqueline CHABBI, Jonathan CHAMPROUX, Bernard COMTE, Mickaël ROUVER, Marie-Thérèse SZMIDT

**Administrateurs en visio** : Elsa KERGOSIEN et Tony JACQUES,

Tibaire Tinoco, nouvelle directrice du LOOF est présente ainsi que Stéphanie Roux qui avait été chargée de la coordination des services depuis le printemps 2020 en l'absence de la directrice précédente.

## Point 1 : Activité de production, télétravail et téléphonie

### 1 - La Production

Le retard dû aux conditions sanitaires et à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter a été comblé. Alors que la haute saison des DSN se situe traditionnellement en mai-juin, la production connaît dès à présent un fort mouvement haussier avec des chiffres de progression impressionnants.

A fin Avril, on compte ainsi :

4 674 DSN (+ 25.9 % par rapport à fin avril 2020)

15 468 pedigrees (+ 41.2 % par rapport à fin avril 2020)

896 certificats d'enregistrements (+ 50.8 % par rapport à fin avril 2020)

294 affixes définitifs (+ 93.4 % par rapport à fin avril 2020)

### 2 – Le télétravail

En raison des conditions sanitaires, tous les salariés bénéficient au moins de deux jours hebdomadaires de télétravail. Du matériel informatique a été acquis dans ce cadre et pour leur confort de travail chez eux.

### Information sur la téléphonie

Elle est en cours d'installation, les problèmes de connexion ayant été résolus. Une formation des salariés au système est prévue.

## Point 2 : Audit qualité et RGPD

Audit Qualité : Suite à l'audit réalisé le 23 mars 2021, AFNOR Certification nous a signifié une décision favorable concernant le maintien de la certification Iso 9001 du LOOF.

En effet, tous les écarts qui avaient été observés (non-conformités et points sensibles) lors des derniers audits ont été levés compte tenu du travail fourni et des preuves d'audit présentées.

La stratégie de l'organisme a été revue avec un SWOT actualisé. La politique qualité a été revue et actualisée au 19/03/2021. Il est notamment fait mention d'un axe fort dans la stratégie de l'organisme concernant le bien-être animal. Les indicateurs ont été retravaillés en conséquence. Le lien est avéré entre les axes stratégiques et les indicateurs. Les indicateurs

Relevé des décisions du CA du LOOF du 4 mai 2021

sont maintenant mesurables.

Le plan de formation a été actualisé. Plusieurs formations sont envisagées pour les salariés en lien avec le bien-être animal. Le processus ressources humaines a été créé.

La liste des parties intéressées pertinentes a été revue. Un audit interne a été réalisé le 11/03/2021. La politique de qualité du LOOF fera l'objet d'un affichage pour la bonne information de tous.

Le CA a remercié tous ceux (mandataires et salariés) qui se sont investis pour ce maintien de la certification.

RGPD : Le dossier de mise en conformité du LOOF au RGPD datant de 2019, il est en cours de mise à jour. Notre Conseil et DPO, Maître Patrick Roulette, avocat au Barreau de Seine Saint Denis nous assiste et informera la CNIL.

Il produira aussi des recommandations pour les clubs d'exposition et les clubs de race quant aux règles à respecter concernant les données personnelles qu'ils traitent et conservent.

### **Point 3 : RH/recrutement à la direction du LOOF/accord d'intéressement/ Nouvel organigramme/ Information des salariés**

#### **Recrutement du directeur du LOOF**

Mme Tibaire Tinoco a été recrutée en qualité de directeur du LOOF. Le Conseil d'Administration a validé son contrat de travail et son traitement.

Titulaire d'un Doctorat de Physique-Sciences des Matériaux et d'un Master d'Économie spécialisé dans la conduite du changement, Madame TINOCO a dirigé des projets complexes de **Directrice de Projets** chez ALTRAN Technologies en élaborant des solutions techniques innovantes pour différents clients issus des Télécommunications et du Nucléaire.

Elle est intervenue en tant que **Chef de Projet Conduite du Changement** au sein de la Direction Technique Internationale du Groupe YVES ROCHER.

Lors du processus de recrutement, la double formation scientifique et managériale de Tibaire Tinoco ainsi que sa capacité à travailler en transversalité avec des équipes pluridisciplinaires a fait la différence.

Son challenge au LOOF : faire travailler ensemble les équipes des 4 pôles et implémenter de nouvelles méthodes pour travailler en mode projet (indicateurs de performance, tableaux de bord, détermination des process, rapports d'activités au Bureau et au conseil d'administration, etc) dans le but de dynamiser la structure et garantir un travail fluide avec des objectifs communs et en toute transparence vis à vis du conseil d'administration.

La nouvelle directrice se présentera aux salariés le 6 mai. Le président et le vice-président seront présents. Une information sera faite au cours de la réunion sur le nouvel

Relevé des décisions du CA du LOOF du 4 mai 2021

organigramme et la politique de qualité du LOOF sera présentée aux salariés.

### **Recrutements au niveau du pôle production**

2 CDD pour surcroît de travail arrivant à terme, l'un d'entre eux va être transformé en CDI et le second en renouvellement de CDD pour 6 mois.

Vote sur le recrutement d'un CDI

10 votants

Oui : 10

### **Accord d'intéressement**

Après avoir été retoqué à cause d'un seuil de déclenchement trop facilement atteignable, l'accord d'intéressement a été validé par la Direccte. La prime dont le montant global représente 5% de la masse salariale sera versée fin mai à tous les salariés. Le Conseil d'Administration, étant à l'origine du dossier et qui s'est investi pour qu'il aboutisse au profit des salariés, se félicite de cette bonne nouvelle.

## **Point 4 : Bilan 2021 et budget 2022**

Les conditions sanitaires ont compliqué le travail avec le Commissaire aux Comptes. Certains éléments sont encore en cours de vérification.

Le bilan 2021 et le budget 2022 seront traités lors d'une réunion spécifique du CA en visio le 14 mai. Les documents à destination de l'AGO notamment la plaquette des comptes devront être envoyés aux adhérents au plus tard le 18 mai par LRAR.

## **Point 5 : Modification du RI du LOOF** article 7-1

Il est proposé au CA d'ajouter une précision à l'article 7 du Règlement intérieur du LOOF qui se formulerait comme suit :

« Seuls les administrateurs déjà élus depuis au moins l'AGO du LOOF de l'année précédente peuvent postuler au bureau »

Vote sur la modification de l'article 7 du RI du LOOF

10 votants

Oui : 9 Abstention : 1

L'article 7 du RI est donc rédigé comme suit en intégrant cette modification

**ARTICLE 7 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**7-1 Composition du Conseil d'administration et du bureau**

Le conseil d'administration est composé de tous les administrateurs élus par l'assemblée générale. Ceux-ci doivent agir dans l'intérêt du LOOF –pris dans son ensemble – quel que soit le collège qui les a élus.

Les postes d'administrateurs devenus vacants en cours de mandat ne sont pas remplacés.

Le conseil d'administration procède à l'élection des membres du bureau. *Seuls les administrateurs déjà élus depuis au moins l'AGO du LOOF de l'année précédente peuvent*

Relevé des décisions du CA du LOOF du 4 mai 2021

*postuler au bureau.* En cas de vacance définitive d'un poste de membre du bureau. Il sera procédé à son remplacement par un administrateur pris au sein du conseil d'administration et élu par ce dernier jusqu'à l'issue du mandat du membre défaillant.

## Point 6 : Services et Adhérents

### Cellule de médiation

La cellule de médiation mise en place lors du CA du 21 10 2020 reçoit de très nombreux mails (270). Elle a actuellement à son actif 87 dossiers traités. Les nombreuses questions sur les RIA et les RIEX sont traitées en liaison avec le service production et un certain nombre de questions sont résolues directement de cette façon.

Plusieurs dossiers « complexes » sont en cours de traitement et en bonne voie de règlement, sans faire appel à notre avocate qui est elle en charge de traiter les quelques dossiers extrêmement sensibles voire litigieux.

L'avocate conseil dont l'assistance avait été actée lors du CA du 9 mars 2021 a revu le règlement de la cellule de médiation. Elle a proposé de légères modifications notamment pour assurer en toutes circonstances le respect les règles de confidentialité exigées dans le cadre du RGPD.

### Demandes d'adhésion dans les collèges

Mme Tiphaine Favère, élèveuse d'Abyssins sous l'affixe Abystyle depuis 2013 sollicite son entrée dans le Collège 4 (élèveur). La commission de l'élèveur a donné un avis défavorable.

Le vote pour la candidature de Mme Tiphaine Favère au collège 4 (Eleveur) avec 10 votants ne recueille pas la majorité requise.

Mr Bernard-Marie Paragon, professeur honoraire à l'ENVA sollicite son entrée dans le Collège 5 en qualité de personnalité qualifiée. Il avait été auparavant membre de ce collège au titre de la représentation de la SFF qui n'a pas réglé sa cotisation et n'est donc plus membre du LOOF.

Le vote sur la candidature de Mr Bernard-Marie Paragon, au collège 5 (en qualité de personnalité qualifiée) avec 10 votants ne recueille pas la majorité requise.

Mme Rozenn Izel, salariée du LOOF en qualité de référente technique, sollicite son entrée dans le Collège 5 en qualité de personnalité qualifiée.

Le vote sur la candidature de Mme Rozenn Izel au collège 5 (en qualité de personnalité qualifiée) avec 10 votants ne recueille pas la majorité requise.

### Examen des candidatures aux commissions et liste des personnalités extérieures ayant accepté de faire partie du conseil scientifique

Il est acté que les membres du CA qui candidatent à la commission concernée ne prennent pas part au vote. Le nombre de votants est donc variable selon les commissions. Le règlement des commissions (validé par le CA du 25 janvier 2021, point 9) n'autorise qu'un nombre de 12 membres au maximum par commission dont chacune doit comprendre au

moins un membre du CA.

### **Commission des expositions**

La commission précédente comptait huit membres. Tous ont renouvelé leur candidature. Deux nouveaux candidats se sont présentés. Le nombre des votants sera de sept puisque trois membres du CA sont candidats. Le vote se déroule candidat par candidat.

Vote de validation des membres de la commission des expositions

7 votants

#### **Les candidats renouvelés et les nouveaux candidats acceptés par le CA**

Patrick Leterrier (renouvellement)

Bernard Comte (renouvellement)

Toni Jacques (renouvellement)

Claudine Pissy (renouvellement)

Thierry Regnault (renouvellement)

Marie-Thérèse Szmidt (renouvellement)

Damien Bourreau (nouvelle candidature)

Michèle Casaburi (nouvelle candidature)

#### **Les candidats non validés par le CA**

Dominique Le Roch

Marie Pascale Partarrieu

### **Commission des clubs de race**

La commission précédente comptait dix membres. Tous ont renouvelé leur candidature. Trois nouveaux candidats se sont présentés. Le nombre des votants sera de huit puisque deux membres du CA sont candidats. Le vote se déroule candidat par candidat.

8 votants

#### **Les candidats renouvelés et les nouveaux candidats acceptés par le CA**

Cécile Bally (renouvellement)

Bernard Boucher (renouvellement)

Jacqueline Chabbi (renouvellement)

Isabelle Delhay (renouvellement)

Chantal Houry (renouvellement)

Virginie Jumentier (renouvellement)

Véronique Dubos (nouvelle candidature)

Nathalie Triolo (nouvelle candidature)

#### **Les candidats non validés par le CA**

Françoise Bovais Liégeois

Jonathan Koskas

Stéphane Monnier

Pascal Degory

### **Commission SQR (système de qualification des reproducteurs)**

La commission précédente comptait sept membres. Six d'entre eux ont renouvelé leur candidature. Quatre nouveaux candidats se sont présentés. Le nombre des votants est de dix puisque qu'aucun des candidats n'est membre du CA. Le vote se déroule candidat par candidat.

10 votants

**Les candidats renouvelés et les nouveaux candidats acceptés par le CA**

Patrick Leterrier (renouvellement)  
Virginie Jumentier (renouvellement)  
Claudine Pissy (renouvellement)  
Brigitte Pomié (renouvellement)  
Françoise Supatto (renouvellement)  
Françoise Dubois (nouvelle candidature)

**Les candidats non validés par le CA**

Christine Campin  
Véronique Dubos  
Virginie de Jésus Marques

Toute commission du LOOF devant avoir en son sein au moins un membre du CA, proposition est faite à un membre du CA d'intégrer cette commission. Il s'agit de Mickaël Rouver qui accepte d'y siéger.

**Commission de l'éleveur**

La commission précédente comptait sept membres. Six d'entre eux ont renouvelé leur candidature. Une nouvelle candidate s'est présentée. Le nombre des votants est de sept. Le CA accepte que le vote des membres de la commission soit global, sauf pour la nouvelle candidature.

7 votants

**Les candidats renouvelés et le nouveau candidat accepté par le CA**

Bernard Boucher (renouvellement)  
Chantal Houry (renouvellement)  
Elsa Kergosien (renouvellement)  
Martine Perrot (renouvellement)  
Brigitte Pomié (renouvellement)  
Mickaël Rouver (renouvellement)  
Dominique Camier (nouvelle candidature)

**Commission des standards et programmes d'élevage**

La commission précédente comptait cinq membres. Tous ont renouvelé leur candidature. Deux nouveaux candidats se sont présentés. Le nombre des votants est de huit (un membre du CA ayant dû quitter la réunion et un autre se trouvant être candidat en renouvellement à la commission).

8 votants

**Les candidats renouvelés et le nouveau candidat accepté par le CA**

Geneviève Basquine (renouvellement)  
Alyse Brisson (renouvellement)  
Aline Garel (renouvellement)  
Pascale Portelas (renouvellement)  
Martine Caillard (nouvelle candidature)  
Jonathan Koskas (renouvellement)

**Candidat non validé par le CA**

Pascal Degory (nouvelle candidature)

### **Commission de formation et de reconnaissance des juges**

La commission précédente comptait neuf membres. Tous ont renouvelé leur candidature. Le nombre des votants est de neuf puisque qu'un membre du CA est candidat.

9 votants

#### **Les candidats renouvelés par le CA**

Geneviève Basquine (renouvellement)  
Xavier Chabois-Chouvel (renouvellement)  
Sylvie Comte (renouvellement)  
Aline Garel (renouvellement)  
Marie-Claude Lemaigre (renouvellement en tant que juge invitée)  
Corinne Michaux (renouvellement en tant que juge invitée)  
Pascale Portelas (renouvellement)  
Ginette Troch (renouvellement)  
Stéphane Monnier (renouvellement)

### **Conseil scientifique**

La validation des membres du CA qui assisteront au Conseil scientifique a été actée lors du CA du 9 mars 2021. Il s'agit de Jacqueline Chabbi, Jonathan Champroux et Mickaël Rouver. Le CA valide sans vote la liste des personnalités extérieures représentant diverses branches de la médecine vétérinaire qui ont accepté de renouveler leur engagement dans les travaux du conseil. A ces anciens membres se sont adjointes d'autres personnalités représentant d'autres branches de la médecine vétérinaire qui ont accepté de répondre positivement à la sollicitation d'engagement dans le conseil qui leur a été faite par le président du LOOF qui est également membre.

#### Personnalités extérieures du Conseil scientifique

Pr Marie Abitbol (Génétique) Vet-Agro plus  
Dr Lucie Chevallier (Génétique) ENVA  
Pr Sylvie Chastang-Maillard (reproduction) ENVT  
Dr Adeline Decambron (Chirurgie, orthopédie, neurochirurgie) ENVA  
Dr Alain Fontbonne (reproduction) ENVA  
Dr Charles Guintard (anatomiste) Oniris Nantes  
Dr Juan Hernandez (Médecine interne) Oniris Nantes  
Pr Sophie le Poder (virologie, maladies infectieuses) ENVA  
Dr Geneviève Marignac (Dermatologie, maladies parasitaires) ENVA  
Dr Emmanuelle Titeux (ethologie) ENVA

D'autres éminents spécialistes, notamment en ophtalmologie, cardiologie et dermatologie et maladies parasitaires seront également sollicités.

Le LOOF avait reçu par ailleurs la candidature spontanée d'Alyse Brisson, juge LOOF qui souhaitait entrer au Conseil scientifique. Sa candidature a été mise au vote

Le vote pour la candidature d'Alyse Brisson au Conseil scientifique avec 10 votants ne recueille pas la majorité requise.



## Point 7 : Projets structurants et décisions impactantes

### Acquisition d'un bien immobilier

Le LOOF qui a été fondé il y a cette année 25 ans (1996) a jusqu'à présent toujours été locataire de ses locaux pour un coût annuel important. Il se trouve que la crise actuelle offre des opportunités particulièrement intéressantes pour l'acquisition d'un bien avant une flambée attendue des prix en sortie de crise. Nous avons en vue deux biens d'une surface équivalente à celle dont nous disposons actuellement. L'un se trouve au deuxième étage de l'immeuble que nous occupons. L'autre se trouve à quelques centaines de mètres au vingt et unième étage d'une Tour (qui compte vingt-deux étages) implantée en limite de Pantin face à Paris. Il s'agit de l'immeuble dit « Tour Essor ». Les locaux de deux biens ont été visités à plusieurs reprises par le bureau et les responsables salariés de notre structure. La préférence de tous se porte sans ambiguïté sur les locaux de la tour Essor qui offre des possibilités de répartition des locaux beaucoup plus satisfaisantes. De plus, la montée en valeur de ce bien ne faisant aucun doute à courte échéance, il représente un investissement très intéressant pour notre structure. Le coût de l'achat de ce bien se monterait – travaux d'aménagement compris - à 1 200 000 euros dont 800 000 euros pour le bien lui-même. L'autre bien situé dans notre immeuble qui nécessiterait lui aussi des aménagements est d'un coût de 80 000 euros plus élevés, sans possibilité de négociation. A l'achat du bien de la Tour Essor sont associées des places de parking dans un immeuble contigu.

Nos réserves financières nous permettraient une acquisition au comptant. Il semble cependant plus judicieux de passer par un prêt de douze ans souscrit auprès d'une banque. Plusieurs banques seront approchées. L'obtention d'un prêt sous la forme d'un nantissement ne devrait pas faire problème.

Il va de soi qu'un tel investissement doit obtenir la validation de l'AGO du LOOF. Notre CA doit cependant s'engager dès à présent auprès du vendeur par une promesse d'achat sur laquelle bien entendu il serait possible de revenir. Cela nous conduit à conclure dès à présent avec le vendeur un contrat de promesse de vente qui sera signé devant notaires.

Nous avons le choix entre deux procédures, l'une avec clause de réserve suspensive en attente de l'accord de notre AGO qui alourdirait notre achat de 80 000 euros et l'autre sans clause suspensive. En cas de refus de notre AGO, cela nous contraindrait à verser au vendeur la somme équivalente.

Le bail qui nous lie au propriétaire de nos locaux actuels devait être dénoncé en décembre 2021 pour une sortie en juillet 2022.

Vote sur l'engagement d'achat du bien dit Tour Essor (vingt et unième étage) au coût de 800 000 euros en attendant la validation requise par l'AGO de 2021

9 votants (un administrateur ayant dû quitter la réunion)

Oui : 9

Vote sur notre engagement d'achat sans clause de réserve suspensive

9 votants (un administrateur ayant dû quitter provisoirement la réunion)

Oui : 9

### Génomique

Les responsables de Royal Canin qui ont lancé le projet génomique travaillent déjà avec la SCC qui dispose du savoir-faire et des conditions structurelles qui lui permettent de travailler

de façon intégrée dans un cadre que l'on peut dire commercial (vente de tests, TVA). La zone test canine est d'ores et déjà d'extension mondiale.

Nous ne sommes pas en mesure de reproduire ce modèle. Ce qui nous est proposé est de porter l'offre aux éleveurs de chats du test d'un coût de 99 euros qui permettrait de faire un génotypage général comprenant outre les tests habituels, la détermination de couleur ou de longueur du poil etc. Une somme à préciser revenant au LOOF par opération. Les résultats de chaque opération de testage permettraient d'enrichir les pedigrees (après accord des propriétaires).

Aucune exclusivité ne serait donnée à Royal Canin qui nous attribuerait une mise de fonds pour faire démarrer l'opération. Si le projet est accepté, la remontée des informations collectées demandera évidemment un investissement spécifique de nos informaticiens et de nos équipes salariées.

Vote sur notre engagement dans le projet génomique en coopération avec Royal Canin

10 votants

Oui : 10

### **Logiciel d'exposition**

Il a été présenté à l'interne à nos services pour voir comment traiter les remontées d'information des expositions. En dehors des implications liées à l'informatique, le service en charge des expositions ainsi que le SQR sont concernés. On attend que cette remontée de données permette enfin de mettre en place un historique du parcours de nos chats et allège la charge de travail des salariés en charge de la validation et du contrôle des expositions ainsi que des diplômes.

Il est rappelé que le coût de l'opération logiciel est de 35 000 euros et que le produit sera présenté à l'Assemblée Générale avant d'être testé dans les expositions à partir de septembre 2021.

## **Point 8 : rapport des commissions**

### **Commission des expositions**

Le rapport de la commission diffusé le 20 mars n'a pas appelé de commentaire

### **Commission des juges**

Le CA prend acte de la proposition d'introduire la notion de juge honoraire

### **Commission des standards**

Le dernier rapport portait sur l'instauration de la division charcoale chez le Bengal. Plusieurs problèmes restent en suspens. Le risque de confusion lors des jugements en exposition. Le code Z (comme Zorro) retenu par la commission pose problème. Il faut comprendre pourquoi il n'est pas possible de s'aligner sur le code NT utilisé dans au moins deux grandes fédérations félines.

### **Commission de l'éleveur**

La commission réunie le 3 mars a soumis au CA un ensemble de documents concernant les engagements à prendre par les éleveurs qui désirent adhérer au collège 4. Ces documents n'ayant pu être étudiés dans le détail devront faire l'objet d'un examen ultérieur avant d'être soumis à la validation du CA.

### **Commission des clubs de race**

La commission a fait remonter au CA une synthèse des demandes des clubs. Une réunion

Relevé des décisions du CA du LOOF du 4 mai 2021

visio sera organisée avec les clubs de race pour faire le point sur leurs attentes et leurs demandes.

## **Point 9 : Information par le responsable du pôle communication**

### **Europetnet : adhésion**

Fondé en 2000 Europetnet regroupe 47 bases de données de puces électroniques provenant de 26 pays européens (certains pays comme l'Italie manquent encore). Un travail sur un passeport européen unique est en cours. L'adhésion à Europetnet nous positionnerait, notamment par rapport à l'ICAD.

Vote sur l'adhésion à Europetnet pour un coût de supporting partner de 2000 euros

9 votants

Oui : 8 Abstention : 1

### **Fonds Agria : Point sur les projets retenus**

Plusieurs projets ont été sélectionnés, notamment plusieurs émanant des ENV. Ces projets seront soumis à un avis du Conseil Scientifique du LOOF. La décision définitive d'attribution sera prise par la direction du Fonds qui associe Agria et le LOOF. Il est à noter les clubs de race ont fait remonter des idées et des attentes et non pas des projets structurés. Ces attentes doivent être prises en compte. Elles pourraient être orientées vers la réalisation de thèses vétérinaires qui seraient impulsées par l'intermédiaire du Conseil scientifique du LOOF

### **La Balade des chats Agria**

Il s'agit de prendre une vidéo ou une photo d'un chat qui marche et de la partager sur les réseaux avec *#baladedeschatsagria*. La présentation aura lieu les 29 et 30 mai. Il s'agit d'une action caritative. Agria versera 5 euros à l'Ecole du Chat Libre du Parisis pour tout chat inscrit. Il est simplement demandé au LOOF de partager l'information sur les réseaux.

### **Organisation de la prochaine AGO**

La prochaine AGO est confirmée pour le 19 juin. Elle se tiendra probablement dans les locaux de l'hôtel Pullman Tour Eiffel. IL s'agit d'un lieu prestigieux car nous célébrons cette année les 25 ans d'existence du LOOF

### **Partenariat avec l'AFVAC**

L'AFVAC organise de longue date des journées de formation à l'intention des vétérinaires. Il s'agirait cette fois d'organiser en coordination avec le LOOF des journées d'approfondissement et de perfectionnement permettant aux éleveurs de monter en compétence et de s'inscrire dans le BEA et ce que l'on peut considérer comme une pratique responsable de l'élevage.

La formation serait réalisée soit en visio soit en présentiel par un vétérinaire de l'AFVAC qui présenterait la thématique retenue (sanitaire, affections félines, questions liées au comportement, reproduction) à partir d'un PPT (Power Point)

La rémunération de l'intervenant serait prise en charge par l'AFVAC, les autres frais (déplacement, hébergement etc) étant à la charge du LOOF sur la base de ce qu'il assure déjà pour ses intervenants ACACED.

Les séances visio seraient facturées au coût de 30 euros par participant pour des groupes de 20 personnes

Les séances seraient gratuites pour les juges et les salariés du LOOF

Une attestation de participation serait remise et la séance se terminerait par un QCM d'auto-évaluation.

Vote sur le partenariat avec l'AFVAC pour l'organisation de séances de formation approfondie pour les éleveurs  
10 votants  
Oui : 10

### **Guide des Bonnes pratiques**

Les relectures du document sont en cours. Une première version sera disponible fin mai. Le Guide des bonnes pratiques était attendu par l'autorité de tutelle depuis 2014.

### **Webinaires RC**

Ils auront lieu les 17 et 19 mai de 19h30 à 21 h et seront présentés par Marie Abitbol  
Le thème traité : comment prévoir la couleur de mes chatons et l'utilisation des test génétiques.

### **Formation aux premiers secours félins**

La formation conduite par Humanimal sera accueillie dans les locaux du LOOF le 12 juin. Elle comptera de 8 à 14 participants. Elle pourra être renouvelée et même régionalisée.

### **Le Paris Animal Show (PAS)**

Il aura lieu les 26 et 27 juin. Le LOOF sera présent avec un stand

### **Statistiques**

Les statistiques 2020 des différentes races sont disponibles sur le blog du LOOF :  
<https://blog.loof.asso.fr/>

## **Point 10 : Informations diverses**

### **Échange avec la Présidence de la WCF**

Concernant les notions de Bien Être Animal et les projets de textes européens nous concernant, il y a eu un échange constructif entre la présidente de la WCF et le président du LOOF. Il a été décidé que des actions communes au niveau du Parlement européen allaient être entreprises notamment pour préserver la biodiversité des races de chats et défendre l'élevage responsable tel qu'il est pratiqué par la plus grande majorité des éleveurs.

### **Collaboration avec les clubs suisses**

Plusieurs réunions ont eu lieu entre le LOOF et plusieurs clubs félins suisse pour échanger sur les bonnes pratiques en exposition et s'enrichir des expériences et réflexions mutuelles. Les interdictions ou restrictions d'exposition de certaines races ont aussi été discutés. Un travail de fond est initié au niveau des expositions félines afin de devancer la réglementation à venir et d'en intégrer les exigences dans nos textes. Le responsable de la commission des expositions était impliqué dans ces échanges.

### **Collaboration avec les clubs belges**

Plusieurs réunions ont eu lieu entre le LOOF et des clubs félins belges pour échanger sur les bonnes pratiques en élevage. Il a notamment été décidé de collaborer pour défendre les « fold » et autres races mises en cause sans aucun fondement scientifique et vétérinaire au niveau du BEA wallon et flamand en Belgique.

Relevé des décisions du CA du LOOF du 4 mai 2021

### **Collaboration avec Chats Canada Cats**

Cette association travaille sur les mêmes bases réglementaires et avec les mêmes valeurs que le LOOF. Elle est très performante au niveau de ses propositions de formation des éleveurs. Des contacts réguliers sont établis afin de définir un protocole de partenariat gagnant-gagnant sur le Bien Être Animal.

### **Collaboration avec l'AFeF**

Une visioconférence doit être organisée pour donner plus de sens et de fond au partenariat en cours de conception avec le LOOF. Il convient de mieux cerner la situation de l'élevage de chats de race en Italie qui est très différente de la nôtre. L'AFEF a adressé un courrier très documenté qui servira de base à un échange prévu en mai 2021.

### **Resistantcats**

La réponse de Resistantcats au LOOF indique qu'un travail en commun est maintenant souhaitable afin de lutter contre le fléau que représente la PIF. Le Conseil Scientifique sera saisi de ce dossier sur lequel le LOOF s'est formellement engagé.

### **Loi sur la maltraitance animale**

Plusieurs rendez-vous ont été tenus ou sollicités au niveau du Parlement et du Sénat français. Les points sur lequel le LOOF a insisté seront présentés à l'AG (problème du chat d'apparence, âge de cession, vente en ligne, etc.). Une veille est mise en place et des éléments sont systématiquement transmis à nos contacts élus au Sénat ou au Parlement.

### **Observatoire des Carnivores Domestiques**

Le LOOF a beaucoup travaillé avec le Ministère de l'Agriculture (DGAL) sur ce dossier et est maintenant officiellement nommé membre du comité de pilotage de l'Observatoire qui lutte contre la maltraitance animale et en premier lieu les abondons de chats et de chiens. Cette participation permet au LOOF de profiter d'une meilleure visibilité de ses actions en faveur du BEA auprès de l'autorité de tutelle.

### **Étude sur les « fold »**

Le Pr Marie Abitbol, le Dr Lucie Chavallier et le Dr Adeline Decambon travaillent à la mise en œuvre de l'étude sur les « fold » à base d'un questionnaire standard international. Elles sont en train de recruter plusieurs étudiants, et les clubs de race seront consultés sur le contenu de l'étude avant son démarrage prévue à la rentrée 2021.

## **Point 11 (ajout)**

### **Subventions aux clubs ; programmes d'élevage**

#### **Subvention aux clubs de race**

Un administrateur propose au CA de donner une subvention annuelle de 600 euros pour aide au fonctionnement qui serait allouée aux clubs de race, notamment pour les aider à remplir leur obligation d'organiser une spéciale d'élevage au moins une fois tous les deux ans. Cela occasionne en effet pour de nombreux clubs une charge financière (déplacements, cadeaux aux participants) qu'ils peinent à assumer. Le soutien aux clubs organisateurs est également

Relevé des décisions du CA du LOOF du 4 mai 2021

abordé. Un coût de 35 000 euros serait à prévoir pour cette opération.  
La discussion qui s'engage ne débouche sur aucune décision.

### **Fermeture annoncée de l'AFE (club d'exposition)**

Une information est donnée au fil de la discussion concernant, le club d'exposition AFE (Alliance Féline Européenne). Ce club aurait annoncé sa fermeture pour raisons financières. Le LOOF attendra d'être informé officiellement de cette fermeture.

### **Programmes d'élevage**

La liste des programmes d'élevage figure sur le site du LOOF sous les onglets race puis standards. Elle comporte 10 programmes dont 4 acceptés avant 2015 (de 2009 à 2013), 3 en 2015, 1 « programme expérimental » en 2016 et 2 programmes acceptés en 2019.

Le responsable de la commission des standards a donné suite à la demande du président du LOOF en produisant un récapitulatif de 7 programmes en cours (sur 10)

Yoan Riou (accepté (17/05/15) pour introduire une nouvelle couleur sur l'Oriental SH en utilisant des Bengal. Ce programme est arrêté, l'éleveur ne se trouvant plus en France (dernière portée 2016).

Marianne Deblaere (accepté 05/11/15) pour introduire une nouvelle couleur (cinammon) sur le sacré de Birmanie en utilisant un British LH. Ce programme aurait posé des problèmes de consanguinité (6 portées nées testées et restées dans l'élevage concerné). Il est à noter qu'un programme antérieur accepté le 21 02 12 (toujours affiché sur le site du LOOF au nom de Catherine Cochet) avait le même objectif. Il n'a pas été mentionné dans la présentation transmise par le responsable de la commission des standards.

Jean Luc Odeyer (accepté le 5/11/ 15) pour introduire une variété poils court dans la race du Sacré de Birmanie en utilisant un British SH. programme en cours 38 mariages avec la production de 19 Birmans à poil court. Une présentation aux juges est envisagée pour 2022. Cette variété est reconnue sous le nom de Templecat en Nouvelle Zélande. Des présentations sont faites en TICA.

Sophie Guittoneau : son « programme expérimental » (2016 sans date) pour l'obtention de British aux yeux bleus figure toujours sur le site du LOOF. Sa présentation devrait être revue étant donné la décision prise (CA du 09 0 21) d'inscrire le projet en race préliminaire sous le nom de Céleste et sans lien avec le British.

Marie Abitbol (accepté 14 03 19) sur le Sphynx. Il est noté « enrichissement pôle (à comprendre pôle génétique) » avec une race non reconnue. Le rapport présenté au CA précise qu'il s'agit d'un Devon. Le programme est à l'arrêt en raison de la crise sanitaire.

Catherine Bourreau (accepté 23 04 19) sur le Singapura Il est noté également enrichissement pôle avec une race locale » (il s'agit d'un import direct d'un chat des rues de Singapour). Ce programme est en plein développement avec des échanges d'élevage au niveau international. Véronique Liévin dont le programme sur l'Asian porte également sur un enrichissement pôle génétique avec une race notée PER x BU (à comprendre Persan avec Burmese). Le programme est toujours actif avec des chats évalués par un juge en 2020.

Il est à noter que trois programmes d'élevage, deux pour des Sphynx datant de 2010 et de 2013 et un pour le sacré de Birmanie poil court (2012) figurent dans la liste du LOOF mais n'ont pas été inclus dans la liste qui nous a été communiquée par le responsable de la commission des standards. On ne sait donc pas s'ils sont toujours actifs.

Il est à noter que c'est la première fois que le CA est informé du suivi des programmes d'élevage qui sont en cours.

## **Point 12 : Dates des prochains CA**

### **Dates des prochains CA**

6 juillet 2021

7 septembre 2021

9 novembre 2021

**Fin du CA**